



MGF AU TCHAD: BREF COMPTE-RENDU

Novembre 2019

Principaux constats et indicateurs¹



Prévalence : Au Tchad, la prévalence des MGF chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 38,4%



Géographie : Les régions aux prévalences les plus élevées se situent dans le sud-est ; les régions avec les plus basses dans le nord-ouest



Âge : 46,7% des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une MGF ont été excisées à un âge entre 5 et 9 ans



Type : Les types de MGF « entaille, pas de chair enlevée » et « entaille, chair enlevée » sont pratiquées à peu près à parts égales



Agent : presque toutes les MGF sont pratiquées par des exciseuses traditionnelles



Attitudes : 45,1% des femmes âgées de 15 à 49 ans pensent que les MGF devraient être abandonnées



Classement IDH : 186ème sur 189 pays (2018)



Classement Indice Genre et ODD : 129ème sur 129 pays (2019)



Population : 4 938 838 (au 9 juin 2017), avec un taux de croissance de 1,88% (estimation de 2016)



Taux de mortalité infantile : 85 décès pour 1 000 live naissances vivantes (2015)



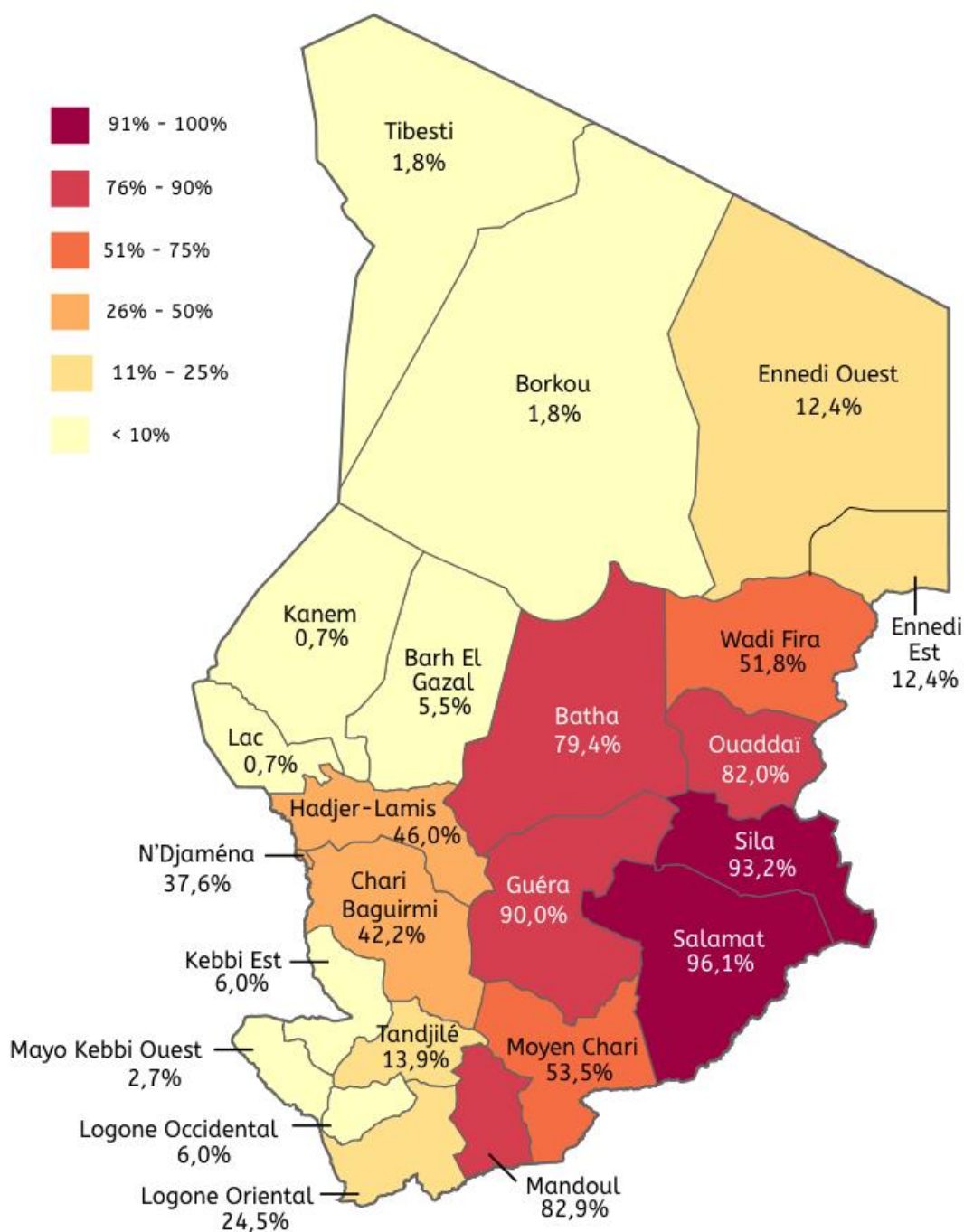
Ratio de mortalité maternelle : 858 décès per 100 000 naissances vivantes (2015)



Taux d'alphabétisation : 40,2% de la population totale âgée de 15 ans et plus peut lire ou écrire le français ou l'arabe

Prévalence des MGF

La prévalence des MGF varie considérablement au Tchad. Les régions aux prévalences les plus élevées se situent dans le sud-est : Salamat (96,1% des femmes âgées de 15 à 49 ans), Sila (93,2%) et Guéra (90%). Les régions aux prévalences les plus faibles se trouvent dans le nord-ouest : Lac (0,7%), Kanem (0,7%) et Bourkou/Tibesti (1,8%). Fait inhabituel, les femmes âgées de 15 à 49 ans qui vivent en milieu urbain sont plus susceptibles de subir une MGF (40,1%) que celles vivant en milieu rural (37,9%). La prévalence dans la capitale N'Djaména est de 37,6% des femmes âgées de 15 à 49 ans.²



Prévalence des MGF par région au Tchad
[Sources des données EDS 2014 - 15] © 28 Too Many

Le groupe ethnique ayant la prévalence la plus élevée chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est celui des Dadajo/Kibet/Mouro, avec 92,4%, suivi des Arabe (85,4%) et des Bidio/Migami/Kenga/Dangléat (83%). Le groupe ethnique dont la prévalence est la plus faible est celui des Marba/Lélé/Mesmé, avec 0,4%, suivi des Massa/Mousseye/Mousgoume (2,1%) et des Moundang et Karo/Zimé/Pévé (2,4% chacun); il est à noter que la taille extrêmement faible des échantillons pour ces quatre groupes ethniques rend ces chiffres peu fiables.

La prévalence des MGF chez les femmes musulmanes âgées de 15 à 49 ans est de 50,4%, contre 40,1% chez les catholiques et 14,9% chez les protestantes. En 2004, selon certaines informations, 34 % des femmes conscientes de la pratique des MGF croyaient que leur religion l'exigeait ; en 2014/15, ce chiffre était de 30 %.³

Tendances de la prévalence des MGF

Entre 2004 et 2014-2015, la prévalence globale chez les femmes de 15 à 49 ans a diminué, passant de 44,9 % à 38,4 %. En 2004, 49,4% des femmes qui avaient entendu parler des MGF ont affirmé que la pratique devait se poursuivre ; en 2014/2015, ce chiffre était tombé à 29,1%⁴.

MGF transfrontalières

Dans certains pays où les MGF sont devenues illégales, leur pratique a été poussée à la clandestinité et a franchi les frontières pour éviter les poursuites judiciaires. Le Tchad partage des frontières avec d'autres pays, notamment le Cameroun, le Soudan, le Niger et la République centrafricaine, où l'existence et l'application de lois varient considérablement.

Au Tchad, l'existence et l'ampleur de mouvements transfrontaliers aux fins de MGF sont inconnues. Des organisations de la société civile ont observé qu'il était plus probable que des filles soient amenées au Tchad en provenance de pays comme la France, où les lois sur les MGF sont plus rigoureusement appliquées.

MGF médicalisées

La médicalisation des MGF ne semble pas significative au Tchad à ce jour selon les données disponibles ; 0,9% des femmes auraient été excisées par un professionnel de santé en 2015⁵. Des rapports non confirmés indiquent toutefois que les MGF médicalisées pourraient être en hausse au Tchad.

Législation

La loi n° 006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction (loi sur la santé de reproduction) est le principal texte législatif relatif aux MGF au Tchad⁶. A ce jour, cette loi exige qu'un décret d'application soit édicté avant d'entrer en vigueur et d'être exécutoire. Selon le directeur de la santé de la reproduction au ministère de la santé publique, le décret d'application aurait finalement été adopté en juillet 2018 et se trouve actuellement dans le bureau du président de la République du Tchad en attente de signature. Selon les avis reçus par 28 Too Many du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille ainsi que du Ministère de la Santé Publique du Tchad en 2017, aucune échéance n'avait encore été fixée pour l'application de cette loi.

Le Code pénal tchadien de 1967⁷ érige en infraction pénale tout acte de violence ou d'agression sur autrui, y compris les mutilations. Un nouveau Code pénal a été adopté par le Parlement tchadien fin 2016 mais n'est pas encore entré en vigueur, et les détails de sa pertinence quant aux MGF ne sont pas disponibles.

Le rapport du Département d'État américain de 2017 sur les droits de l'Homme au Tchad précise qu'aucun cas n'avait fait l'objet de poursuites judiciaires devant les autorités au cours de l'année précédente⁸.

Action pour mettre fin aux MGF

Plusieurs organisations tchadiennes sont impliquées dans les campagnes contre les MGF, assistées par notamment le **Ministère de l'Action Sociale et de la Famille** ainsi que le **Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale**. Ce dernier serait responsable de la coordination des activités de lutte contre les MGF⁹, bien qu'il n'ait pas été possible d'obtenir de détails sur les stratégies officielles ou plans d'action nationaux gouvernementaux existants au Tchad.

Le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille a indiqué que l'existence de la loi sur la santé de la reproduction conduisait à une augmentation des MGF clandestines et des MGF visant des filles plus jeunes. En 2016, certains villages et écoles auraient été trouvés abandonnés, ce qui aurait amené le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille à présumer que les filles avaient été emmenées dans la brousse pour subir des mutilations génitales.

L'accent est actuellement mis sur la sensibilisation des parents tchadiens aux dangers des MGF par le biais de campagnes publiques, selon le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille. Ces campagnes de sensibilisation ont été menées avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population. Dans la société tchadienne, l'attitude des parents est déterminante dans le choix de l'excision ou non pour leurs filles, et les chefs traditionnels et religieux restent très réticents envers la dénonciation de cette pratique. De ce fait, le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille considère plus judicieux de se focaliser sur le changement des mentalités et la réduction de la stigmatisation associée à la dénonciation des MGF plutôt que sur des modifications législatives.

Le comité national tchadien du Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles, le CONA/CI-AF, a déjà travaillé sur des campagnes de sensibilisation avec des chefs religieux et communautaires et développé des programmes de « rites de passage alternatifs »¹⁰. Le travail d'éradication des MGF

est également réalisé par des groupes et des organisations non-gouvernementales (ONG), y compris la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad (CELIAF), un réseau de plus de 450 ONG qui se consacrent à la promotion des droits des femmes au Tchad, et l'Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme.

Bien que la loi sur la santé de reproduction n'oblige pas expressément le signalement de MGF, et n'érige pas le non signalement en infraction pénale, plusieurs organisations seraient en mesure de déposer une plainte directement auprès des juridictions tchadiennes contre les personnes impliquées dans ces pratiques. Ces organisations incluent la coalition d'ONG CELIAF, l'Association des Femmes Juristes du Tchad, une ONG qui œuvre à l'amélioration des conditions socio-juridiques et la défense des droits des femmes et des enfants au Tchad, ainsi que le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille

In eastern Chad, where over 300,000 Sudanese refugees and asylum seekers live in IDP camps, there continue to be challenges for the authorities and NGOs, such as women and girls presenting with complications from FGM, particularly those linked to Type III (infibulation).

Dans l'est du Tchad, où plus de 300 000 réfugiés et demandeurs d'asile soudanais vivent dans des camps de déplacés internes, les autorités et les ONG continuent de se heurter à des difficultés, comme certaines femmes et filles présentant des complications liées aux MGF, notamment celles de type III (infibulation).

Références

- 1 - ('EDS'): Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International (2015) *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2014-2015)*, p.336. Rockville, Maryland, USA : INSEED, MSP et ICF International. <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR317/FR317.pdf> (consulté le 9 juin 2017).
- United Nations Development Programme (2018) *Human Development Reports*. <http://hdr.undp.org/en/2018-update> (consulté le 12 juin 2019).
- Equal Measures 2030 (2019) *Harnessing the Power of Data for Gender Equality: Introducing the 2019 EM2030 SDG Gender Index*, pp.12–13. www.data.em2030.org/2019-global-report (consulté le 12 Juin 2019).
- Country Meters (2016) *Chad*, 9 Juin 2017. Available at <http://countrymeters.info/en/Chad> (consulté le 9 juin 2017).
- Central Intelligence Agency (2016) *World Factbook: Chad*, 30 Mai. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cd.html> (accessed 9 June 2017).
- Countdown to 2030 (2015) *A Decade of Tracking Progress for Maternal, Newborn and Child Survival The 2015 Report: Chad*. http://countdown2030.org/documents/2015Report/Chad_2015.pdf (consulté le 9 juin 2017).
- WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and United Nations Population Division Maternal Mortality Estimation Inter-Agency Group (2015) *Maternal mortality in 1990-2015: Chad*. http://www.who.int/gho/maternal_health/countries/tcd.pdf?ua=1 (consulté le 9 Juin 2017).
- 2 EDS, p.336.
- 3 EDS, p.336.
- 4 EDS, pp.336, 344–345 & 347.
- 5 Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International (2015) *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2014–2015)*, p.343. Rockville, Maryland, USA : INSEED, MSP et ICF International. <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR317/FR317.pdf>.
- 6 *Loi no. 006/PR/2002 portant promotion de la santé de reproduction* (2002), <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/tchad/Tchad-Loi-2002-06-promotion-sante-reproduction.pdf>.
- 7 *Ordonnance 67-012 1967-06-09 PR/MJ – Ordonnance portant promulgation d'un Code pénal* (1967) <https://landwise.resourceequity.org/record/2726>.
- 8 Département d'État américain (2017) *Chad 2017 Human Rights Report*, p.16. <https://www.state.gov/documents/organization/277227.pdf>
- 9 Ambassade des États-Unis au Tchad (2016) *Country Reports on Human Rights Practices for 2016*. <https://td.usembassy.gov/country-reports-human-rights-practices-2016/>.
- 10 Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (2011) *Female Genital Mutilation in Chad*. <https://www.giz.de/fachexpertise/downloads/giz2011-en-fgm-ts Chad.pdf>.

Image de couverture : Oxfam International (2012) *Crise alimentaire au Sahel - Distribution de nourriture au Tchad*. <https://flic.kr/p/dG5YLW>. CCL: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/>.

Veillez noter que l'utilisation de la photographie d'une fille ou d'une femme dans ce rapport ne signifie pas que celle-ci ait, ou n'ait pas, subi une mutilation génitale.

